



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
PLUI

Commune de Thonac

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5000e  
1 cm = 50 m

PLUI arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2019  
PLUI approuvé en conseil communautaire le

Plan validé en février 2023

### LÉGENDE

- Zones du PLUI**
    - Zones urbaines (U)
      - à vocation principale d'habitat (UA, UB, UC, UD)
      - à vocation d'activités (UY, UYca)
      - à vocation d'équipements (UE)
      - à vocation touristique (UT)
      - à vocation culturelle (UR)
    - Zones agricoles (A)
      - à vocation agricole (AA)
      - à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (AT)
    - Zones naturelles (N)
      - de stricte protection (NP)
      - dominante naturelle (ND)
    - Zones à vocation agricole (A)
      - à vocation agricole (AA)
      - à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (AT)
  - Zones d'urbanisme (AU) - OAP hors ZAN**
    - à vocation principale d'habitat (1AU, 1AUC, 2AU)
    - à vocation d'activités (1AUy)
    - à vocation touristique (1AUt)
  - Secteurs d'OAP (hors ZAN)**
    - Zone U faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (ZAN) du PLUI
  - Zones naturelles (N) et secteurs**
    - parc de loisirs (NPa)
    - camping (NC)
    - aire de camping-car (NCC)
    - accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NHT)
    - accueil et hébergement touristique, dont habitat léger de loisirs (NHTa)
    - sports et loisirs (NTS)
    - aérodrome (NTA)
    - stade nautique (NTS)
  - Prescriptions**
    - Espace boisé classé
    - Pour les éléments de dossier, se référer à la page 1.3-Anexes 1 du rapport de présentation
    - Emplacement réservé
    - Bâtiment identifié pour changement de destination - art.15-11 du CU
    - Élément patrimonial (bâti ou végétal) protégé au titre de l'article L.151-19 du CU ou au titre des monuments historiques ou surclassés
  - Autres informations**
    - Sections cadastrales
    - Bâti récent approuvé manuellement
- Le « 1 » annexé aux zones UA, UC, N et Nt indique le caractère patrimonial de la zone